

FINANCEMENT D'ENTREPRISE PRINCIPALES AIDES ET PRETS EXISTANTS A LA CREATION D'ENTREPRISE

	Avant l'installation	A l'installation	Après l'installation	Les bénéficiaires	Nature de l'aide	Organisme Instructeur Organisme Accompagnateur
PREFACE Aide départementale à la création d'entreprise	X			<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS...) ou ayant droits Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi depuis plus d'un an et non indemnisés Bénéficiaires de contrats aidés précaires CUI-CAE ou CUI-CIE 	Prise en charge des frais liés à la vérification de la faisabilité de projet : <ul style="list-style-type: none"> -Recherche de fournisseurs en Europe (730€) ou dans la zone Océan Indien (400€) -Étude prévisionnelle à l'installation (E.P.I.) : (375€) -Accompagnement à l'obtention d'un agrément CE : (375€) <p><i>Sur demande de l'intéressé, le fournisseur pourra être réglé directement sous réserve d'un acte de subrogation.</i></p>	CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INS Accompagnement montage dossier : CMA Service Economique ou autre organisme d'accompagnement
Prime de l'AGEFIPH	X			<ul style="list-style-type: none"> Personnes handicapées inscrites à Pôle Emploi non démissionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la formation à la gestion Participation au suivi de l'entreprise par un organisme spécialisé <p>Forfait plafonné à 5000€, subordonné à un apport en numéraire de 1500€ du créateur pour les projets > à 7500€</p>	AGEFIPH Accompagnement montage dossier : Se rapprocher de l'OPS (ex CAP Emploi) 10-12 Rue des Deux Canons Immeuble Saci 97 490 Ste Clotilde 0692 77 29 08
PIJ (Projet Initiative Jeune)	X			<ul style="list-style-type: none"> Porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise dans les DOM âgés de – 31 ans et inscrit à Pôle Emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Montant maximum de l'aide : 9378€ si embauche 7320€ si pas d'embauche Versement en 2 parties : 80% au démarrage, 20% après 6 mois Bancarisation du projet conseillée 	DIECCTE Accompagnement montage dossier : CMA Service Economique ou autre organisme d'accompagnement
L'AIDE DE L'ASSEDIC	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Les allocataires de l'ARE qui sont en cours d'indemnisation Les personnes qui ont droit à l'ARE mais qui sont en cours de différé d'indemnisation ou de délai d'attente Les personnes licenciées qui créent ou reprennent une entreprise pendant la période de préavis 	<p><u>Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE)</u> = cette aide permet de bénéficier d'un capital dès le début d'activité. Capital versé correspondant à 45% des allocations restant dues à la date du début d'activité. Demande de l'ACRE à faire sur autoentrepreneur.urssaf.fr</p> <p style="text-align: center;">Ou</p> <p><u>Cumul de l'ARE avec la rémunération procurée par l'activité créée ou la reprise</u> = Maintien partiel des allocations = 70% (sans justificatif de revenus) ou 80% (avec justificatif de revenus)</p> <ul style="list-style-type: none"> EN CAS DE CESSATION D'ACTIVITE, VOUS DISEPOSEZ DE 3 ANS + LES MOIS DE DROITS RESTANTS DUS POUR BENEFICIER D'UNE REPRISE DE VOS ALLOCATIONS RESTANTS DUS 	LE POLE EMPLOI de la commune dont vous dépendez

	Avant l'installation	A l'installation	Après l'installation	Les bénéficiaires	Nature de l'aide	Organisme Instructeur Organisme Accompagnateur
Maintien des revenus sociaux : Maintien des allocations du RSA	X	X		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Les allocataires du RSA 	<p>. Maintien du RSA pendant 6 mois à compter du début d'activité si choix de la micro entreprise et 0 Salarié</p> <p>- Possibilité d'avoir la prime d'activité pour les « travailleurs modestes »</p> <p>- Possibilité d'avoir le R+</p>	CAF de votre secteur
Maintien des allocations de l'ASS	X	X	X 45j maxi après immatriculation	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Les allocataires de l'ASS 	<p>. Maintien de l'ASS pendant 1 an</p>	<p>Conseil Départemental 0801 900 330</p> <p>Pôle Emploi dont vous dépendez</p>
TAJ	X			<ul style="list-style-type: none"> ➢ Jeunes de 18 à -31 ans, demandeurs d'emplois ayant signé ou non un CAPE ➢ Plus de de 17 ans sur dérogation 	<ul style="list-style-type: none"> • Prime de 8 000€ maximum • Versement en 2 parties : 70% au démarrage, 30% sur appel de fonds du bénéficiaire et présentation de justificatifs de démarrage • Cumulable avec le PIJ uniquement pour les allocataires du RSA, • Subordonnée à un accompagnement post-crédation sur 24 mois maximum par un organisme délégataire professionnel - 150€ • Non cumulable avec l'ADEN 	<p>CONSEIL DEPARTEMENTAL DINS rue alexis de villeneuve 97400 Saint-Denis TEL : 02.62.94.28.68</p> <p>Accompagnement montage dossier : CMA Service Economique ou autre organisme d'accompagnement</p>
LEADER	X			<ul style="list-style-type: none"> ➢ Porteurs de projets (personnes physiques, associations, entreprises.) qui ont un projet de : <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation de ressources locales - Promotion du Hauts de l'Ouest 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de subvention mini de 65% dans la limite de 10 000€ • Aides immatérielles jusqu'à 5000€ • Aides matérielles jusqu'à 10 000€ 	<p>AD2R Tél : 0262 92 14 00 (Nord et Est) Sud : 0262 59 36 07 Ouest : 0262 45 89 29 0692 06 32 18</p>

	Avant l'installation	A l'installation	Après l'installation	Les bénéficiaires	Nature de l'aide	Organisme Instructeur Organisme Accompagnateur
PRE (Prime Régionale à l'Emploi)		X	X	<p>Entreprises inscrites au RCS ou au RM éligibles aux aides des secteurs de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat et des Technologies de l'Information et de la Communication</p> <p>Entreprises non éligibles : BTP, transports, entreprises commerciales</p>	<p>Aide à l'emploi pour l'embauche de personnes en CDI sur les fonctions de production de l'entreprise et/ou liées à la recherche de nouveaux débouchés ou à l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 40 % de la rémunération brute soumise à cotisations de sécurité sociale versée durant 2 ans pour la personne recrutée en CDI (règle des AFR) ● 40 % de la rémunération brute soumise à cotisations de sécurité sociale versée durant 1 an pour des recrutements en CDI de publics défavorisés ● 40 % de la rémunération brute soumise à cotisations de sécurité sociale versée durant 2 ans pour des recrutements en CDI de publics « grandement défavorisés » <p>Majoration entre 10 et 20 points pour des postes liés à la recherche de nouveaux débouchés, à l'innovation ou pour l'embauche de travailleurs handicapés</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aide plafonnée à 15 000 € par emploi dans la limite de 500 000€ par projet 	<p>Conseil Régional Direction des Affaires Économiques Avenue René Cassin BP 7190 97719 Saint-Denis Messagerie Cedex 9</p> <p>Tel : 02 62 48 70 48</p> <p>Chambres consulaires Service Économique</p>
Prime Régionale à l'investissement		X	X	<p>Entreprises inscrites au RCS ou au RM quelle que soit sa zone d'implantation</p> <p>Entreprises non éligibles : BTP, transports, entreprises commerciales</p>	<p>Subvention : 20% à 50% du montant HT des dépenses d'investissements éligibles au programme et majoration de 10 points pour les entreprises installées en Zone d'Activités « aidée »</p> <p>Plafond : 3 Millions d'Euros</p> <p>Besoin Minimum d'investissements : 10000€</p> <p>Secteurs prioritaires : numérique, tourisme, agroalimentaire</p> <p>Critères pris en compte : Exposition à la concurrence Développement Durable Contribution significative à l'emploi L'Innovation Recherche nouveaux débouchés</p>	<p>Pôle Appui FEDER Hôtel de Région Avenue René Cassin, Moufia, Saint Denis</p> <p>Tél : 0262 48 70 87</p>

FINANCEMENT D'ENTREPRISE PRINCIPAUX PRETS AIDES

	Avant l'installation	A l'installation	Après l'installation	Les bénéficiaires	Nature de l'aide	Organisme Instructeur Organisme Accompagnateur
ADEN (Aide Départementale aux entreprises nouvelles)	X	X Bénéficiaire RSA socle	X Bénéficiaire RSA socle	<ul style="list-style-type: none"> - + 31 ans Et - Demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits 6 mois minimum au pôle emploi au cours des 18 derniers mois - Ou Bénéficiaires de l'assurance chômage ou de l'ASS (-10 000€/an) - Ou bénéficiaire du RSA socle 	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt sans intérêt de 8000€ maximum dont une partie peut être versés sous forme de prime au bout de 2 ans d'activité - Subordonnée à un accompagnement post-crédit sur 24 mois maximum par un organisme délégataire professionnel – 150€ - Cumulable avec le PIJ pour les allocataires du RSA 	<p style="text-align: center;">CONSEIL DEPARTEMENTAL-DINS rue alexis de villeneuve 97400 Saint-Denis TEL : 02.62.94.28.68</p> <p>Accompagnement montage dossier : CMA Service Economique ou autre organisme d'accompagnement</p>
ADIE	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Toute personne n'ayant pas accès au crédit bancaire classique - Entreprises déjà en activité - Créateurs d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Montant maximum : 15 000€ (Taux d'intérêt: 7,45%) - Remboursable sur 48 mois maxi - Cautionnaire à 50% sur le montant de l'emprunt ou apport personnel de 25% 	<p style="text-align: center;">ADIE Réunion (Siège) : 27, rue du butor 97400 St-Denis Tel : 0 970 845 113</p> <p>Accompagnement montage dossier : CMA Service Economique ou autre organisme d'accompagnement</p>
PRETS REUNION ENTREPRENDRE	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Demandeur d'emploi - Jeune créateur - Entreprise en activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt d'honneur à 0% jusqu' à 25 000€ pour les entreprises en création et 40 000€ pour une reprise - Remboursable sur 5 ans maxi - Bancairisation obligatoire égal ou supérieur au montant du prêt d'honneur 	<p style="text-align: center;">Réunion Entreprendre Siège : 6 bis, route de Savannah Immeuble Chan Chu - 2ème étage - porte 211 97460 St-Paul Tel : 02 62 55 26 44 Antenne Nord : 02 62 21 74 73 Antenne Sud : 02 62 55 26 44</p> <p>Accompagnement montage dossier : CMA Service Economique ou autre organisme d'accompagnement</p>
COUVEUSE D'ENTREPRISE	X			<ul style="list-style-type: none"> - Personnes souhaitant tester son activité et n'étant pas salariée à temps plein 	<ul style="list-style-type: none"> - Tester son activité sur 6 à 36 mois dans une structure juridique adaptée en bénéficiant de conseils et d'un accompagnement - Maintien des prestations 	<p style="text-align: center;">REU.SIT Rue benoîte boulard ZI N°2 97410 Saint-Pierre Tél : 0262 25 10 54</p> <p style="text-align: center;">direction@reusit.re</p>
CREA-SOL				<ul style="list-style-type: none"> - Création - Reprise d'entreprise de – 5 ans et 3 salariés au plus - Développement d'activité de – 5 ans d'existence et 3 salariés au plus 	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt de 1000€ à 12 000€ - Taux d'intérêt de 5% - Durée de remboursement de 36 à 60 mois - Garantie : cautionnement FAG de 70% à 80% 	<p style="text-align: center;">CREA-SOL 35, rue marinier 973438 Sainte-Marie TEL : 02.62.94 25 64</p> <p>Accompagnement montage dossier : CMA Service Economique ou autre organisme d'accompagnement</p>